

CAUE des VOSGES
Conseil Départemental
88088 EPINAL Cedex 9

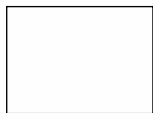
L'architecture est
une expression de
la culture.

La qualité
architecturale,
la qualité des
constructions,
leur insertion
harmonieuse dans le
milieu environnant,
le respect des
paysages naturels
ou urbains ainsi que
du patrimoine sont
d'intérêt public...

En conséquence,
il est créé dans
chaque département
un organisme
dit Conseil
d'Architecture
d'Urbanisme et de
l'Environnement.

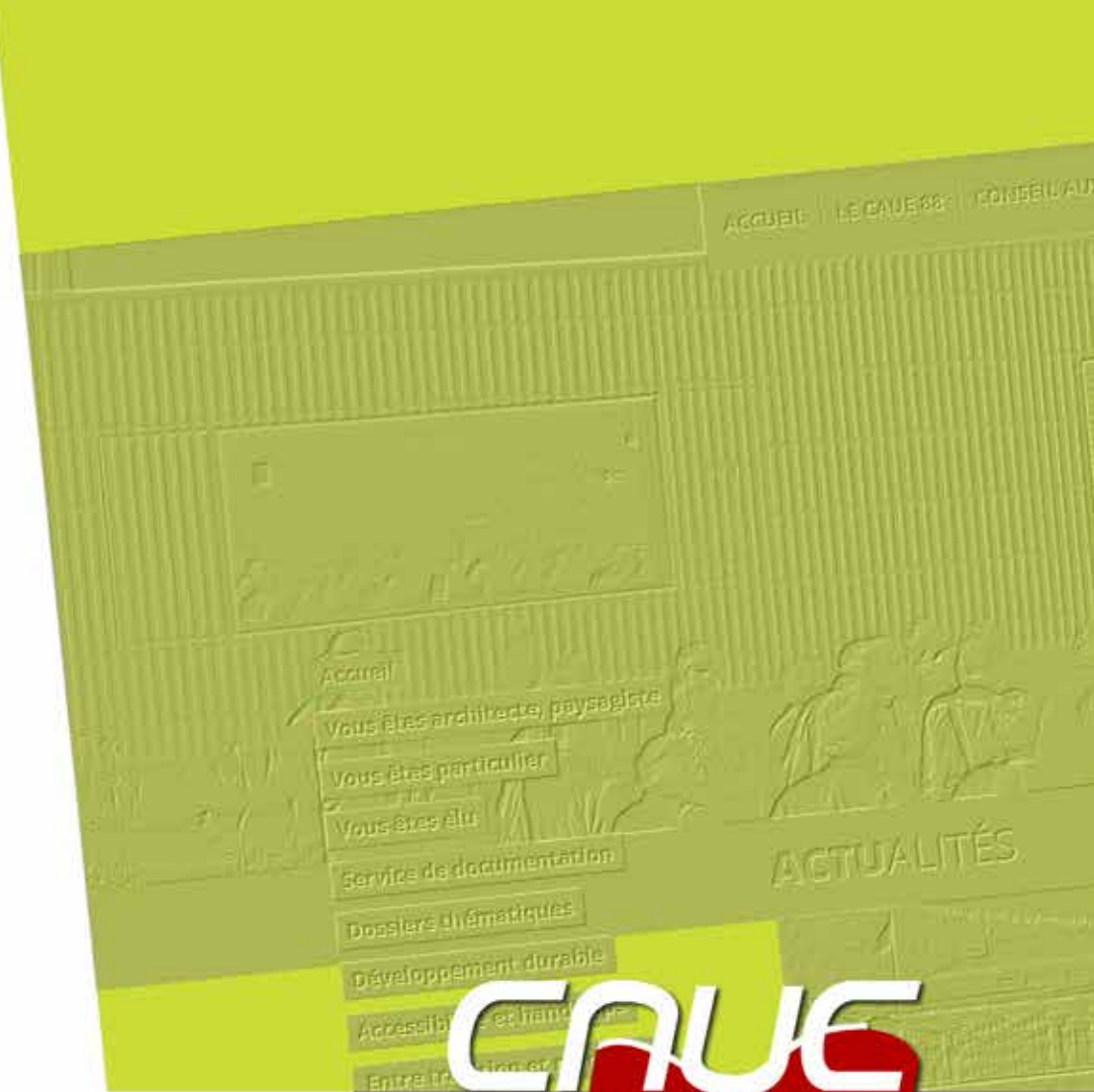
Article I
de la Loi sur
l'Architecture du
3 janvier 1977

Les CAUE exercent leur
activité dans le respect
de leurs statuts et de
la Loi sur l'Architecture
qui les a créés.



Pour tout renseignement,
vous pouvez contacter :

Pascale BEULNÉ,
secrétaire-comptable
du CAUE des VOSGES
au 03.29.29.89.40



CAUE
VOSGES

adhérez
ou
renouvelez
votre adhésion au
CAUE DES VOSGES...

Dans le cadre des objectifs fixés par la Loi sur l'Architecture, le CAUE a pour mission de promouvoir dans le département la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

que propose le CAUE ?

Le CAUE des Vosges est un service d'information, de sensibilisation et de conseil ouvert à tous. Il favorise une réflexion globale en amont des projets et développe une démarche pédagogique.

pourquoi soutenir son action ?

Le CAUE assure une mission d'intérêt public dans un cadre et un esprit associatifs. Il intervient en toute indépendance et neutralité, sans tutelle, ni intérêt dans la maîtrise d'oeuvre. En adhérant à l'association, vous bénéficiez de ses services, conseils et publications et devenez un partenaire privilégié et prioritaire. La cotisation est annuelle. Ne sont membres du CAUE que les adhérents à jour de cotisation.

A l'écoute, le CAUE offre sur le terrain, un service «sur mesure» souple et adaptable,

- un service de conseil aux particuliers qui souhaitent construire, réhabiliter, restaurer, agrandir, transformer, aménager... Sur le terrain, gratuitement et sur simple demande !

↳ En 2014, **315 particuliers** ont bénéficié des conseils du CAUE.

- un service de conseil aux collectivités pour les aider à réfléchir, décider et agir dans le cadre de leurs projets d'aménagement.

↳ En 2014, le CAUE a assuré **207 interventions** de conseils ponctuels ou d'accompagnement dans la durée.

- un service de documentation qui met gratuitement à la disposition de tous un fonds documentaire riche et spécialisé.

↳ En 2014, la documentation a effectué **117 recherches**.

- un service d'information/sensibilisation : expositions itinérantes, documents pédagogiques, manifestations thématiques, conférences-débats, ateliers scolaires...

conseiller, informer, sensibiliser, former...

Le CAUE des Vosges vous fera prochainement découvrir ses actions sous un autre jour...



2015

bulletin d'adhésion

Commune de.....
Canton de.....

Groupement intercommunal.....

Nombre d'habitants.....

Profession ou organisme représenté.....
Association ou établissement scolaire.....

Adresse.....

Nom..... Prénom..... Qualité.....

DECIDE D'ADHERER AU CAUE DES VOSGES POUR L'ANNEE 2015 ET VERSE UNE COTISATION D'UN MONTANT DE

Fait à....., le.....2015
Signature :

barèmes de cotisation

COMMUNES *

- moins de 500 habitants.....50 €
- de 501 à 1000 habitants.....85 €
- plus de 1000 habitants.....0,85 € pour 10 habitants

STRUCTURES INTERCOMMUNALES *

-0,65 € pour 10 habitants

PROFESSIONNEL ou ORGANISME PROFESSIONNEL.....40 €
ASSOCIATION et ETABLISSEMENT SCOLAIRE.....25 €
ADHESION A TITRE INDIVIDUEL.....25 €

* Les adhésions communales et intercommunales relèvent d'échelons de compétences distincts et complémentaires. L'adhésion d'une communauté de communes ne se substitue pas à celles des communes qui la composent.

Nouvel adhérent
 Renouvellement d'adhésion

Mode de règlement :
 chèque
 virement bancaire
 virement administratif

sur le compte du CAUE DES VOSGES
CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES
EPINAL Quai Jules Ferry
n° 17206 00261 63051923246 83

Demande de justificatif

